



DELIBERATION

Objet : Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS et désignation des administrateurs élus

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que le Centre Communal d'Action Sociale dispose d'une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il aide et soutient les plus défavorisés dans un contexte large d'interventions de développement social local. Outil politique incontournable de l'action sociale locale, le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut s'exercer.

Le fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale est réglementé notamment par le code de l'action sociale et des familles.

Il explique qu'en tant qu'Etablissement Public Administratif, le CCAS est administré par un conseil d'administration qui composé de son Président qui est le Maire, et en nombre égal, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il précise que l'article R 123-10 du code susvisé prévoit que les membres élus et les membres nommés, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat.

Monsieur le Maire fait remarquer que compte-tenu du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de déterminer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Il indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. dans les limites indiquées ci-dessus. Aussi, il propose de fixer ce nombre à 8 membres, soit 4 membres élus du Conseil Municipal et 4 membres nommés.

Il précise que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ; le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **FIXE**, à huit le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit quatre membres Elus et quatre membres nommés, à l'unanimité,
- **DESIGNE** au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres élus.

3 listes ont été déposées :

Pour un Envol durable	Des racines et de l'audace	Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon
Marie-Claire GRANGE	Chloé PETIT	Ludovic CEYTE
Muriel SPADA	Marcel JACOB	Véronique BLOMME
Bernadette PONSON	Elena BALLANDRAS	Pascal CAMPEGGIA
	Eric LAGER	

Résultats de l'élection à bulletin secret :

Bulletins trouvés dans l'urne 32

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 32

Liste Pour un envol durable :

25 voix

⇒

3 sièges

Liste Des racines et de l'audace :

04 voix

⇒

1 siège

Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : **03 voix**

- **PROCLAME élus**, les membres du Conseil d'administration du CCAS, comme suit :
 - **Marie-Claire GRANGE**
 - **Muriel SPADA**
 - **Bernadette PONSON**
 - **Chloé PETIT**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 avril 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

